

Préfet du FINISTÈRE

COMMUNE DE GUIPAVAS

Carrière de « Moulin du Roz »

ICPE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 août 2018, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours a été prescrite sur la demande formulée par la SAS CARRIERES PRIGENT, siège social, Moulin du Roz 29490 GUIPAVAS en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter avec extension de la carrière de « Moulin du Roz » à GUIPAVAS au titre de la législation sur les installations classées.

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du **lundi 1^{er} octobre à 9H au mercredi 31 octobre 2018 à 17H**, le dossier de l'enquête pourra être consulté soit dans sa version papier soit dans sa version numérisée dans les mairies de : GUIPAVAS, KERSAINT-PLABENNEC, LA FOREST-LANDERNEAU, LE RELECQ-KERHUON, LOPERHET, PLABENNEC, SAINT-DIVY et PLOUGASTEL-DAOULAS aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes est M. Marc GALLIOU, ancien dirigeant d'entreprise. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr -rubrique publications légales Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de GUIPAVAS commune siège de l'enquête. (mail secretariat-general@mairie-guipavas.fr) Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susvisé.

Les mails reçus par le commissaire enquêteur au-delà de l'horaire de 17H le jour de la clôture de l'enquête publique ne pourront être pris en considération.

- sur support papier ou CD dans les mairies susvisées. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur disponible en mairie de GUIPAVAS ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de GUIPAVAS, place Saint-Eloi à l'attention de M. Marc GALLIOU commissaire enquêteur et seront dans ce cas annexées au registre tenu à disposition du public en ce lieu.

- sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Duplex à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment l'avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 7 juin 2018 ainsi que le mémoire en réponse à l'avis susvisé produit par le pétitionnaire.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de GUIPAVAS selon les modalités suivantes :

- le lundi 1^{er} octobre 2018 de 9H à 12H
- le mardi 9 octobre 2018 de 14H à 17H
- le jeudi 18 octobre 2018 de 9H à 12H
- le vendredi 26 octobre 2018 de 9H à 12H
- le mercredi 31 octobre 2018 de 14H à 17H

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de GUIPAVAS, siège de l'enquête, ainsi que dans les 7 autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet de la Préfecture pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique est le Préfet du Finistère.